

« Peut-on garder son opérateur actuel en ayant souscrit à la FO ? »

Oui sous condition qu'il soit présent sur le réseau ROSACE.

« A partir de quand peut-on souscrire à la FO ? »

Vous pouvez souscrire à la FO à partir de la date de commercialisation. Le délai de raccordement est de 4 à 6 semaines

« Pourquoi le débit annoncé par l'opérateur n'est pas atteint ? »

Le débit peut être ralenti par le matériel (ex : carte mère ou carte wifi) qui ne supporte pas toujours le débit souscrit.

« Si je m'abonne à la FO, est-ce que je peux garder le numéro de téléphone fixe ? »

La portabilité du numéro fixe est assurée par tous les opérateurs de même pour le mobile.

« Si je m'abonne à la FO, est-ce que je peux garder le numéro de téléphone mobile ? »

Oui, certains opérateurs ont intégré une offre mobile à leur catalogue de services.

« Peut-on garder notre adresse mail ? »

L'adresse mail actuelle est conservée pendant 6 mois maximum par l'ancien opérateur.

Votre opérateur fibre vous propose une nouvelle adresse mail, mais nous vous invitons à en créer une dite «générique» comme outlook.com, gmail.com, hotmail.fr ou la poste.net ...

« Je suis déjà à 10-15 Méga, quel est l'intérêt pour moi de souscrire à la FO ? »

La fibre apporte plus de confort, de fluidité pour votre connexion internet mais également pour les nouveaux services proposés de type Télévision connectée, 4K, replay

« Est-ce que le raccordement est gratuit ? »

Dans tous les cas, le raccordement est financé et vous n'en aurez pas à supporter les frais **à la condition expresse de disposer d'un fourreau disponible et exploitable. Si votre fourreau est écrasé ou bouché, il appartient au propriétaire de le réparer ou de le remplacer à ses frais. Il pourra pour cela faire appel à l'entreprise de son choix.**

« Est-ce qu'on peut avoir la fibre et le cuivre en même temps ? »

Vous pouvez garder votre abonnement actuel et souscrire à un nouvel abonnement fibre.

« Pourquoi tous les opérateurs historiques ne sont-ils pas présents ? »

Le réseau Rosace est un réseau public, neutre, non discriminant et ouvert à tous les opérateurs (Fournisseurs d'Accès à Internet)

Ces derniers peuvent donc tous devenir clients de Rosace et commercialiser leurs offres auprès des habitants comme des entreprises.

A ce jour, dix FAI sont présents sur Rosace. Vous pouvez retrouver la liste sur notre site internet www.rosace-fibre.fr, onglet opérateur.

« Quels opérateurs sont effectivement présents sur ma commune ? »

Pour voir quels opérateurs sont présents sur **votre commune**, il vous suffit de vous rendre sur le site <https://www.rosace-fibre.fr> et de renseigner votre commune sur la page d'accueil (dès la commune ouverte à la commercialisation).

« Comment va se dérouler mon raccordement ? »

Une fois le contrat signé avec l'opérateur de votre choix, il vous fixera un rendez-vous d'installation. La fibre sera alors posée en parallèle de votre fil téléphonique actuel (qui reste en place) :

- Soit en aérien, si votre fil téléphonique arrive en aérien,
- Soit en souterrain, si votre fil téléphonique arrive en souterrain (vérifiez que votre fourreau soit bien disponible et exploitable)